

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'actualisation de la base de données des prestataires de service du FIRCA

1. Contexte et justification

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), créé par le décret N°2002-520 du 11 décembre 2002, modifié et complété par le décret n°2015-194 du 24 mars 2015, mobilise des ressources auprès des filières agricoles, de l'Etat et des partenaires au développement pour le financement de programmes de développement des filières. Il intervient dans les secteurs de production végétale, forestière et animale pour le financement des programmes de (i) recherche agronomique et forestière, (ii) formation et le transfert de technologies, (iii) renforcement des capacités techniques des Organisations Professionnelles Agricoles et (iv) formation professionnelle des producteurs et la formation au métier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, et ce, conformément aux dispositions de son manuel de procédures administrative, comptable, financière et de passation des marchés, le FIRCA envisage l'actualisation de sa base de données de prestataires de services, au titre de l'année 2020, en vue de la passation des marchés faisant l'objet de consultation restreinte.

La sélection des candidats, lors des consultations restreintes, devant être effectuée en priorité à partir de cette base de données actualisée.

2. Eligibilité et critères de qualification à l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Sont invités à répondre au présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) les (i) Institutions Nationales de Recherche, de formation et de vulgarisation agricoles, (ii) consultants (firmes ou cabinets, consultants individuels ou Experts), (iii) entreprises de travaux, (iv) entreprises de fourniture de biens ou de services et (v) autres prestataires de services régulièrement inscrits au registre de commerce et en règle vis-à-vis des administrations fiscales et parafiscales.

Sont également concernés par le présent AMI, tous les prestataires de service déjà agréés pour l'actualisation des informations dans la base de données des prestataires de services.

3. Domaines couverts par l'Avis à Manifestation d'Intérêt

Les domaines couverts par le présent AMI sont :

- a) L'exécution des programmes (i) de recherche appliquée, (ii) de transfert/vulgarisation de technologies, (iii) de formation et de renforcement des capacités techniques et/ou opérationnel sur la chaînes de valeur des filières agricoles, (iv) la formation aux métiers agricoles et (v) les missions des consultants relatives aux conseils, formations, études environnementales et sociales, évaluations, élaboration de plans stratégiques, les études, le suivi, l'évaluation, le contrôles de travaux et autres, etc.
- b) Fourniture de biens et services portant sur :
- Fourniture de véhicules ;
 - Location de véhicules ;
 - Entretien et réparation de véhicule ;
 - Entretien et assainissement des bureaux ;
 - Fourniture de matériels et consommables informatiques ;
 - Entretien et maintenance informatique ;
 - Fournitures de matériels et mobiliers de bureau ;
 - Agence de voyage (billetterie et réservation) ;
 - Prestations d'assurances ;
 - Fourniture, installation et maintenance de locaux ;
 - Agence de sécurité et de gardiennage ;
 - Travaux d'imprimerie sur tous supports (reprographie et impression, sérigraphie, calendriers, etc.) ;
 - Télécommunication (internet, téléphone, câblages réseaux informatiques, etc.)
 - Maintenance et entretien électricité ;
 - Maintenance et entretien de tableaux électroniques (vidéoprojecteurs, vidéo surveillance) ;
 - Equipements, matériels, consommables et produits de laboratoires.
- c) Travaux
- Construction ou réhabilitation de bâtiments ;
 - Travaux d'aménagements, réhabilitations de périmètres agricoles et de construction d'infrastructures.

4. Dossiers de présélection

Consultation des dossiers

Toute personne (physique ou morale) intéressée par le présent avis, peut obtenir gratuitement le dossier de candidature à télécharger sur le site web du FIRCA www.firca.ci .

Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter :

a) *Pour les experts/consultants individuels/personnes physiques :*

- Une lettre de demande d'agrément adressée au Directeur Exécutif du FIRCA ;
- Un Curriculum Vitae très détaillé, mettant en exergue les compétences du consultant ;
- Un formulaire de renseignement sur le candidat à télécharger en suivant le lien, <https://firca.ci/demandes-agrements> ;

b) *Pour les structures/personnes morales :*

- Une lettre de demande d'agrément adressée au Directeur Exécutif du FIRCA ;
- Un formulaire de renseignement sur le candidat à télécharger en suivant le lien, <https://firca.ci/demandes-agrements> ;
- Les documents administratifs prouvant l'existence légale (registre de commerce, Déclaration d'Existence Fiscale);
- Document de présentation de la société

Demande d'information complémentaire

Pour toute demande d'information complémentaire relative au présent AMI, les candidats sont priés de prendre contact avec Monsieur KOUASSI Roger (E-mail : agrement@firca.ci, contact : 22 52 81 81/65.

5. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont transmis exclusivement par E-mail : agrement@firca.ci en fichier unique format **pdf** dans l'ordre des pièces listées dans le présent AMI, au plus tard **le 15 juin 2020 à 16 heures**. Le nom du dossier devra être rigoureusement la raison sociale (sigles) pour les personnes morales (Exemple : *XYZ.pdf*) et les nom et prénoms suivis de l'année de naissance pour les experts/consultants individuels candidats (Exemple : *Laurent DUPONT 1945.pdf*).

Aucun frais n'est à payer par les candidats ni pour la soumission de leur manifestation d'intérêt, ni pour leur inscription dans la base de données, ni pour leur participation aux consultations restreintes.